Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 022-212200968-20251128-20251128_DELIB7-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANDEBIA

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

Nombre de Conseillers :
En exercice 10
Présents 10
Votants 10

L'an deux mil vingt-cinq,
le vendredi 28 novembre à 20h30,
Le Conseil Municipal de LANDEBIA
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Patrick DURAND, Maire.
Date de convocation : 24/11/2025

PRESENTS : DURAND P., CARO P., DELAMOTTE M., DURAND A., BOURDONNAIS J., BAILLET I., DE LA CUEVA V.-H., BROUCKAERT F., LOYEN-MACE A., LANGLOIS S.
SECRETAIRE : LOYEN-MACE A.

20251128-DELIB7 : REGLEMENT ET TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la dissolution du SIRP Pleven-Landébia au 31 décembre 2025.

La garderie périscolaire sera à nouveau gérée par la commune à compter du 01 janvier 2026.
Il présente le projet de règlement et propose d'appliquer les tarifs suivants :

Horaires	Tarifs
7h30 – 8h45	1,50 €
16h30 – 17h30	1,50 €
17h30 – 18h30	+ 0,80 €
18h30 – 18h45	+ 4,00 €
Au-delà de 18h45	+ 4,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- Approuve le règlement de la garderie périscolaire annexé à la présente délibération,
- Valide le principe d'inscription préalable,
- Autorise le Maire à signer le signer, ainsi que tout document y afférent,
- Valide les tarifs ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
DURAND Patrick

MAIRIE DE LANDEBIA 22130